



MINI-TRANSAT LA BOULANGERE 2019

AVENANT N° 2 à l'avis de course :

A/ Modification chapitre 3.4.3

Supprimer : 3.4.3 L'inscription définitive devra être déposée au plus tard, le 15 juin 2019 avec un chèque français ou une attestation de virement bancaire du solde du montant des droits d'inscription, soit 1900 € TTC (Modalités de paiement ci-dessus 3.4.1). Une inscription reçue après le 15 juin 2019 pourra être examinée par les organisateurs et la Classe Mini.

Remplacer par : 3.4.3 L'inscription définitive devra être déposée au plus tard, le **1^{er} juillet 2019** avec un chèque français ou une attestation de virement bancaire du solde du montant des droits d'inscription, soit 1900 € TTC (Modalités de paiement ci-dessus 3.4.1).). Une inscription reçue après le **1^{er} juillet 2019** pourra être examinée par les organisateurs et la Classe Mini.

La Rochelle le 05 juin 2019

Bernard Bonneau

